

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (19) :

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, GONDA Frédéric, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Michel BEAL  
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à Kamila MORISET  
Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Hervé BANCOD  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET  
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Carole GARDET

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 06.10.2025  
Et publication le : 08.10.2025  
Le Maire,

### ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Vincent GASCA, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025

Date d'affichage : 22 septembre 2025

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL



## Pause méridienne – Convention de prestation de services pour la mise en œuvre d'activités périscolaires avec la « Maison des artistes » - Année 2025-2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'Education ;

**Vu** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

**Vu** le projet de convention annexé à la présente ;

**Considérant** le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et Plan mercredi 2022-2025 approuvé dans ses orientations par le Conseil Municipal, délibération N° 2022.105 du 5 décembre 2022 ;

**Considérant** le Projet Educatif De Territoire (PEDT), prolongé par un avenant jusqu'au 31/12/2026 ;

**Considérant** que dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) la commune de Saint-Jorioz souhaite, en complément du personnel communal, faire appel à des intervenants extérieurs pour proposer aux élèves des écoles maternelle et élémentaire, des cycles découvertes dans les domaines artistiques, culturelles, sportifs durant la pause méridienne.

**Considérant** que Monsieur Gilles AMCHART/la Maison des artistes peut proposer un cycle découverte Dessin pour les élèves de l'école élémentaire ;

**Considérant** que les activités se dérouleront pendant les périodes scolaires du 5 janvier au 6 février 2026 inclus et du 23 février au 3 avril 2026 inclus à raison de 2 jours par semaine, 1h de 12h20 à 13h20 ;

**Considérant** que les prestations objet de ladite convention seront facturées 65 € charges comprises de l'heure et que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité sera fourni par l'intervenant ;

**Considérant** que la commune assume la responsabilité de l'organisation des activités périscolaires et que Monsieur Gilles AMCHART/la Maison des artistes devra fournir une assurance responsabilité civile en cours de validité en son nom ainsi qu'un extrait de casier judiciaire vierge.

**Il est alors proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** les clauses de la convention annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention avec Gilles AMCHART, LA MAISON DES ARTISTES ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ladite convention ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance,  
Chantal CHARVIN



Le Maire,  
Michel BEAL

